

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 17 novembre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

David GALTIER représenté par Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN représenté par Christian BURLE - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Éric LE DISSES - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-008-12782/22/BM

■ Approbation de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la ville des Pennes-Mirabeau

35299

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, la commune des Pennes-Mirabeau a souhaité renouveler sa stratégie territoriale de sécurité, de prévention de la délinquance et de la radicalisation pour la période 2022 – 2026.

Dans le respect des textes en vigueur et, notamment du décret du 23 juillet 2007, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de la ville des Pennes-Mirabeau est l'instance de concertation, d'animation et d'évaluation de la politique partenariale en matière de prévention de la délinquance et de sécurité urbaine. Il sera chargé de la mise en œuvre du programme d'actions de la présente stratégie.

Cette stratégie constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance sur la commune des Pennes-Mirabeau.

Cette stratégie est issue du diagnostic local de sécurité qui a permis de réaliser un état des lieux de la délinquance à l'échelle de la ville, d'identifier les populations exposées et le profil de jeunes délinquants, de répertorier l'offre en prévention et en sécurité disponible sur le territoire Pennois, d'analyser les points forts et les points à améliorer de l'actuelle politique municipale de prévention et de lutte contre la délinquance.

Dans ce cadre, 16 fiches actions ont été ciblées qui répondent aux objectifs suivants :

- Développer le point justice.
- Lutter contre les violences intrafamiliales.
- Renforcer les actions de prévention primaire et secondaire ainsi que le suivi personnalisé.
- Charte de confidentialité du groupe de suivi.
- Structurer le rappel à l'ordre.
- Détecter et traiter les phénomènes de radicalisation.
- Renforcer la continuité des parcours des jeunes confiés à la P.J.J.
- Développer les mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération dont les T.I.G.
- Développer et consolider le dispositif de vidéo protection.
- Assurer un continuum de la présence active de tranquillité publique.
- Articuler les interventions pour assurer la tranquillité résidentielle.
- Consolider les actions de prévention et de sécurité routière.
- Prévenir et sanctionner les dépôts sauvages de déchets.
- Rapprocher les polices de la population.
- Règlement intérieur.
- Participation Citoyenne.

En matière de prévention de la délinquance, la Métropole est compétente pour attribuer des subventions à des associations en complément des communes mais aussi, en tant que membre de droit du CLSPD, pour valider la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance de la commune concernée.

L'objet du présent rapport est de soumettre au vote du Bureau Métropolitain la stratégie territoriale de sécurité, de prévention de la délinquance et de la radicalisation de la ville des Pennes-Mirabeau qui repose sur un plan d'actions pour la période 2022 – 2026 et répond à des impératifs fixés conjointement par la ville et ses partenaires.

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation de la ville des Pennes Mirabeau.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la stratégie territoriale de sécurité, de prévention de la délinquance et de la radicalisation de la ville des Pennes-Mirabeau ci-annexée.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette stratégie ainsi que tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ